Nations Unies S/2025/403

Conseil de sécurité

Distr. générale
23 juin 2025
Français
Original : anglais

Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport, soumis en application du paragraphe 49 de la résolution 2765 (2024) du Conseil de sécurité, porte sur les principaux faits nouveaux qui se sont produits en République démocratique du Congo depuis le rapport du 20 mars 2025 (S/2025/176). Il rend compte des progrès accomplis et des difficultés rencontrées dans l'exécution du mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO).

II. Évolution de la situation politique

2. La situation politique a été caractérisée par un nouvel élan en faveur des processus et initiatives de médiation nationaux, régionaux et internationaux, malgré des dynamiques politiques complexes et une méfiance persistante.

3. Du 24 mars au 8 avril, la présidence a mené des consultations en vue de la formation d'un gouvernement d'unité nationale, destiné à soutenir le rétablissement de la paix dans l'est de la République démocratique du Congo. Alors que les discussions se poursuivent, plusieurs membres de la majorité ont demandé des postes supplémentaires pour répondre aux griefs électoraux. L'ancien Président Joseph Kabila et les anciens candidats à la présidence Moïse Katumbi, Martin Fayulu, Denis Mukwege, Delly Sesanga et Augustin Matata Ponyo ont refusé de participer aux consultations. Lors de leurs entretiens avec la MONUSCO, plusieurs d'entre eux se sont inquiétés du fait que l'initiative visait à obtenir un soutien politique plus large, notamment de la part des acteurs de l'opposition, en faveur des efforts de réforme constitutionnelle menés par le Président, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo.

4. Le 12 avril, la Commission de l'Union africaine a nommé le Président du Togo alors en exercice, Faure Gnassingbé, comme médiateur ; il succède au Président de l'Angola, João Lourenço. M. Gnassingbé est appuyé par cinq cofacilitateurs : les anciens Présidents du Botswana (Mokgweetsi Masisi), de la République centrafricaine (Catherine Samba-Panza), de l'Éthiopie (Sahle-Work Zewde), du Kenya (Uhuru Kenyatta) et du Nigéria (Olusegun Obasanjo). En sa qualité de médiateur, M. Gnassingbé a tenu des consultations avec le Président de la République démocratique du Congo, M. Tshisekedi, le Président du Rwanda, Paul Kagame, et le

Merci de recycler

Président de l'Ouganda, Yoweri Museveni, du 16 au 22 avril. Le 17 mai, il a convoqué le groupe de cofacilitateurs de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) afin de renforcer la coordination et la cohérence des efforts diplomatiques régionaux. Le 3 juin, à Lomé, il a rencontré la Représentante spéciale du Secrétaire général pour discuter des conditions propices à un dialogue inclusif et à une paix durable dans la région des Grands Lacs. La Représentante spéciale a réaffirmé l'appui de l'ONU à ses efforts de médiation.

5. Le 23 avril, sous les auspices du Qatar, la République démocratique du Congo et la coalition Alliance Fleuve Congo/Mouvement du 23 mars (AFC/M23) ont publié des déclarations dans lesquelles ils se sont engagés à œuvrer à la conclusion d'une trêve et ont réaffirmé leur engagement en faveur d'un cessez-le-feu immédiat et effectif, déclaré leur appui aux négociations en cours et rejeté toute forme d'incitation à la haine et d'intimidation.

6. Le 25 avril, à Washington, les États-Unis d'Amérique ont facilité la signature d'une déclaration de principes entre les Gouvernements congolais et rwandais, visant à trouver un moyen d'instaurer la paix et la stabilité et de promouvoir le développement économique intégré dans l'est de la République démocratique du Congo. Cette déclaration réaffirme le respect mutuel de la souveraineté et de l'intégrité territoriale ainsi que l'attachement au règlement pacifique des différends et l'engagement à ne pas soutenir les groupes armés non étatiques. Elle comprend également des dispositions concernant des mécanismes de sécurité conjoints, l'intégration économique régionale, en particulier la gestion équitable des ressources naturelles avec le soutien des États-Unis, le retour des personnes déplacées et des réfugiés, et l'appui fourni à la MONUSCO et aux forces régionales pour qu'elles opèrent conformément à leur mandat, notamment dans le cadre d'un mécanisme de vérification du cessez-le-feu et d'une force d'interposition convenus.

7. D'après les informations disponibles, les efforts de coordination entre les différentes initiatives de médiation ont débuté le 30 avril à Doha, lors d'une réunion à laquelle ont participé des représentantes et représentants des États-Unis, de la France, de la République démocratique du Congo, du Rwanda et du Togo. Le même jour, Joseph Kabila, Martin Fayulu, Moïse Katumbi et Delly Sesanga ont salué dans un communiqué conjoint les efforts de médiation constructifs menés par les États-Unis, le Qatar et l'Union africaine, tout en faisant observer que ceux-ci restaient insuffisants pour parvenir à une paix durable. Ils ont demandé que des processus régionaux et internationaux soutiennent le « pacte social » pour l'initiative de paix proposé par les Églises catholique et protestante, en soulignant la primauté des initiatives conduites par la République démocratique du Congo. Le 15 mai, le Conseiller principal des États-Unis pour les affaires africaines, Massad Boulos, a présenté un premier projet d'accord de paix à la République démocratique du Congo et au Rwanda. Dans une déclaration commune du 18 juin, les Gouvernements des États-Unis, de la République démocratique du Congo et du Rwanda ont indiqué que des équipes techniques avaient paraphé le texte d'un accord de paix en vue de sa signature par les ministres le 27 juin. La MONUSCO a poursuivi ses bons offices en vue de soutenir toutes les initiatives de paix, en mettant l'accent sur la coordination et la complémentarité.

8. Le Président de la République démocratique du Congo et ses partisans ont continué d'exprimer des réserves à l'égard de l'initiative des Églises, en raison de ce qu'ils perçoivent comme des tentatives de remettre en cause l'autorité du Président ou d'intégrer le M23 dans les forces de défense et de sécurité. Le 9 juin, le Vice-Premier Ministre et Ministre des transports, Jean-Pierre Bemba, a accusé certains hauts responsables de la Conférence épiscopale nationale du Congo, Joseph Kabila et Moïse Katumbi, de vouloir déstabiliser les institutions de l'État, de porter atteinte à

la sécurité de l'État et de comploter pour « destituer » le Président, M. Tshisekedi. En réponse, la Conférence épiscopale a annoncé le 11 juin qu'elle se réservait le droit d'engager des poursuites judiciaires contre ces accusations. Le 10 juin, le Conseil national de suivi de l'Accord et du processus électoral a réitéré ses appels en faveur d'un dialogue national inclusif et de mesures de confiance.

9. À la suite d'informations indiquant que Joseph Kabila serait retourné en République démocratique du Congo le 18 avril via Goma, plusieurs ministres et organisations de la société civile congolaises, dont le Ministre d'État, Ministre de la justice et Garde des sceaux, Constant Mutamba, ont accusé l'ancien Président de collaborer avec l'AFC/M23 et le Rwanda. Par la suite, la levée de ses immunités a été demandée et son Parti du peuple pour la reconstruction et la démocratie a été suspendu. En réaction, les cadres du Parti et de la coalition d'opposition du Front commun pour le Congo ont fait savoir que la « répression contre l'opposition » pourrait déclencher ce qu'ils ont qualifié de mesures « d'autodéfense ».

10. Le 23 mai, l'ancien Président Joseph Kabila a fait un discours à la nation, au lendemain du vote du Sénat concernant la levée de son immunité parlementaire. Il a dénoncé l'administration du Président, M. Tshisekedi, citant l'insécurité, la mauvaise gouvernance, la corruption, le tribalisme, les violations des droits humains et l'érosion des institutions démocratiques. Tout en exprimant son soutien aux initiatives de paix en cours, il a proposé un « pacte citoyen » en 12 points visant à restaurer la démocratie, la paix, l'unité nationale et l'autorité de l'État. Dans la nuit du 25 au 26 mai, M. Kabila est arrivé à Goma, après quoi il a tenu plusieurs réunions avec les acteurs politiques et économiques et les acteurs de la société civile. Le 2 juin, une figure de l'opposition, Martin Fayulu, a demandé le départ de Kabila de Goma et exhorté le Président, M. Tshisekedi, à engager un dialogue direct avec lui. Le Président et Fayulu se sont rencontrés le 5 juin pour discuter du rétablissement de la paix et de l'intégrité territoriale.

11. Le 19 mai, la Cour constitutionnelle a condamné un membre de l'Assemblée nationale et ancien Premier Ministre (en exercice de 2012 à 2016), Augustin Matata Ponyo, à 10 ans de travaux forcés et à 5 ans d'inéligibilité, comme suite à sa condamnation pour détournement des fonds publics alloués au parc agro-industriel de Bukanga Lonzo. Certains membres de la coalition majoritaire au pouvoir se sont félicités de cette condamnation, mais les opposants l'ont qualifiée d'acte de harcèlement politique envers Matata Ponyo.

12. Le 7 juin, à l'issue de la vingt-sixième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), tenue à Malabo, le Rwanda a annoncé qu'il se retirait de la Communauté comme suite au report de son accession à la présidence tournante, et a déploré « l'instrumentalisation de la CEEAC par la République démocratique du Congo avec l'appui de certains États membres ». Cette décision a été prise dans un contexte marqué par les objections de la République démocratique du Congo, qui s'inquiétait de confier la direction de la Communauté à un pays engagé dans un conflit avec l'un de ses membres. Le Burundi s'est également opposé à ce que le Rwanda assume la présidence de la CEEAC.

13. Au cours de la période considérée, la MONUSCO s'est concertée avec des acteurs politiques aux profils très divers pour promouvoir un dialogue politique inclusif sur les questions de gouvernance institutionnelle et de gouvernance en matière de sécurité et pour instaurer la confiance, notamment après la publication par la Commission électorale nationale indépendante, le 4 avril, de la feuille de route du processus électoral 2025-2029, et alors que les parties prenantes continuent de demander la tenue d'élections crédibles en 2028.

III. Protection des civils

14. Alors que le M23 continue de contrôler de grandes parties du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, avec le soutien de la Force de défense rwandaise, la MONUSCO, dans le cadre de son mandat de protection des civils dans les zones du Nord-Kivu contrôlées par le M23, s'est employée à approfondir le dialogue politique avec l'AFC/M23, notamment s'agissant de faciliter la réouverture de l'aéroport de Goma, et à renforcer les mesures de sûreté pour ses bases, son personnel et les personnes non armées qui s'étaient réfugiées dans les locaux de la Mission à Goma. Dans les zones tenues par le Gouvernement, la MONUSCO a maintenu son approche globale de protection en trois volets (protection par le dialogue et la collaboration, fourniture d'une protection physique et instauration d'un environnement protecteur).

15. Du 12 au 15 juin, la Représentante spéciale s'est rendue à Goma pour dialoguer avec les dirigeants de l'AFC/M23, en réaffirmant l'attachement de la Mission à toutes les initiatives visant à désamorcer les tensions et à appuyer les efforts de paix en cours. Les discussions ont porté, entre autres questions, sur la création d'un cadre entre l'AFC/M23 et la MONUSCO visant à garantir la sécurité et la liberté de circulation du personnel des Nations Unies.

16. Malgré les restrictions de circulation et d'accès dans les zones contrôlées par le M23, la MONUSCO a recensé 481 atteintes à la sécurité dans l'Ituri et le Nord-Kivu, qui auraient causé la mort de 489 civils, dont 54 femmes et 44 enfants, et fait 287 blessés, dont 48 femmes et 43 enfants (voir fig. I). Les violences contre les civils ont principalement été commises par le M23, qui a causé la mort de 248 civils. Les Forces démocratiques alliées (ADF), qui étaient les principaux auteurs de violences contre les civils en 2024, ont été responsables du décès de 101 civils. Au Sud-Kivu, le M23 a poursuivi son expansion territoriale vers Luhwinja, en passant par Kaziba, ainsi que ses activités de recrutement et d'entraînement à Kamanyola. Le groupe a pris le contrôle de Katogota le 5 mai, puis de Twangiza, un site d'extraction d'or, le 6 mai, et a tenté de progresser vers Uvira, plus au sud, mais sans grand succès.

Figure I
Nombre de civils tués lors d'incidents liés à des groupes armés, par province (mai 2024-mai 2025)

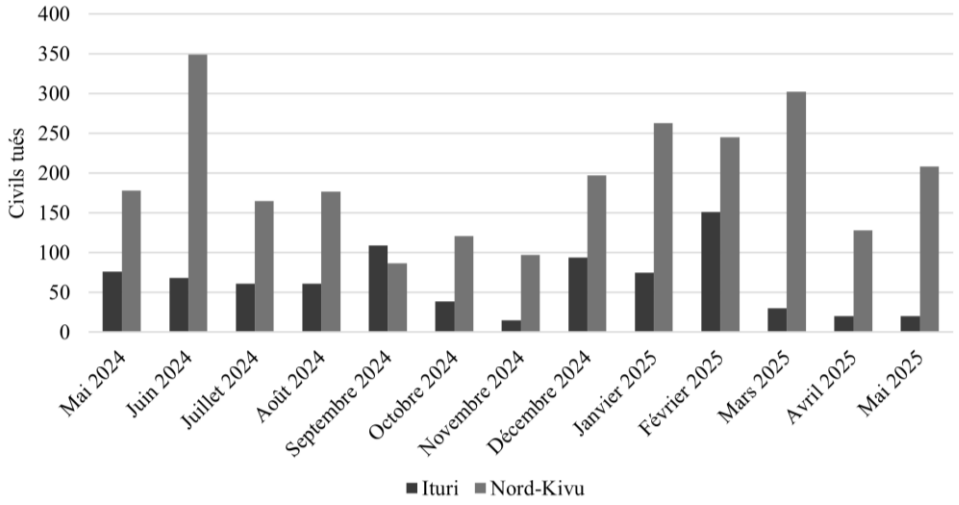

Note : Le nombre de victimes indiqué est probablement inférieur à la réalité en raison des restrictions d'accès au Nord-Kivu.

Source : MONUSCO/Centre d'opérations conjoint/Système géospatial d'appréciation de la situation.

Nord-Kivu

17. Après la prise de Goma, la MONUSCO a abrité environ 2 000 membres désarmés issus des forces de défense et de sécurité congolaises et une soixantaine de civils, dont des défenseuses et défenseurs des droits humains et des agents de l'État, tout en continuant à assurer la sûreté et la sécurité du personnel et des installations des Nations Unies. Après une série de départs volontaires officialisés par des dérogations signées avec la MONUSCO, une opération de réinstallation complexe, menée sur 16 jours, s'est achevée avec succès le 15 mai. Grâce aux négociations menées par le Comité international de la Croix-Rouge avec le Gouvernement et l'AFC/M23, un accord a été conclu pour permettre le transfert vers Kinshasa en toute sécurité depuis les bases de la Mission à Goma. Grâce au soutien logistique de la MONUSCO, qui a notamment assuré 46 vols d'hélicoptères et 23 vols d'avions, l'opération a permis à 1 359 membres non armés des forces de sécurité d'atteindre Kinshasa en toute sécurité. Le Gouvernement a mis des avions à disposition pour les trajets de Beni à Kinshasa.

18. Au cours de la période considérée, les conditions de sécurité dans la périphérie de Goma sont restées particulièrement volatiles, l'AFC/M23 cherchant à consolider son contrôle autour de la ville, et des attaques armées, des assassinats, des enlèvements et des actes de criminalité à grande échelle sont signalés régulièrement. À la mi-mai, le M23 a intensifié les opérations de bouclage et de ratissage dans les quartiers de Goma et les zones environnantes, dont Sake, ce qui a conduit à la détention de centaines d'individus accusés d'avoir des liens avec les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC), les Wazalendo ou les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR). Les affrontements entre le M23, soutenu par la Force de défense rwandaise, et les Wazalendo ou les Volontaires pour la défense de la patrie ont entraîné de nouveaux déplacements de population dans les territoires de Goma, Masisi, Rutshuru, Walikale, Lubero et Nyiragongo.

19. Le 19 mars, le M23 a pris le contrôle de la ville de Walikale et s'est retiré de la localité peu de temps après, alors que des initiatives de négociations de paix avaient lieu au Qatar et à Washington. Le 2 mai, le M23 a affronté les FARDC alors qu'il s'étendait vers l'ouest à Lubero, en direction des rives du lac Édouard, et à la mi-mai, le groupe a repris son expansion dans la partie nord du territoire de Walikale. Son expansion vers le nord a ensuite été interrompue lorsque les FARDC et les Forces de défense populaires de l'Ouganda ont augmenté leurs déploiements autour de Lubero dans le cadre de l'opération Shujaa.

20. Malgré les restrictions de circulation imposées à la MONUSCO par le M23 et les perturbations des dispositifs d'alerte rapide qui en ont résulté, la Mission a poursuivi ses échanges avec les parties prenantes locales, notamment les organisations de la société civile dans les territoires contrôlés par le M23, afin d'évaluer les besoins locaux en matière de protection et de favoriser la cohésion sociale. Elle a également maintenu le contact avec l'AFC/M23 pour plaider en faveur de la cessation de toutes les violations des droits humains et de toutes les atteintes à ces droits.

21. Dans les territoires de Beni et de Lubero (Nord-Kivu) et dans les territoires de Mambasa et d'Irumu (Ituri), les ADF ont continué de faire peser une menace importante sur les civils (voir fig. II). Depuis décembre 2024, dans le cadre de l'opération Usalama Kwetu, la brigade d'intervention de la MONUSCO a maintenu deux unités de combat à Mukoko et Mbau pour contrer les incursions des ADF en déployant des bases d'opérations mobiles et en intensifiant les patrouilles. Dans le cadre de l'opération Saka Maliongo, la brigade d'intervention a continué d'effectuer des patrouilles mobiles et des gardes statiques dans les zones sensibles où les ADF sont actives et à des points de passage connus, afin de permettre aux civils de circuler plus librement et d'accéder aux zones agricoles. Dans le cadre de patrouilles de

sécurité conjointes renforcées avec la police des Nations Unies et la brigade d'intervention, la MONUSCO a également fourni un soutien logistique à la Police nationale congolaise à Beni et Oicha.

Figure II
Carte des zones contrôlées par des groupes armés (estimations), mai 2025

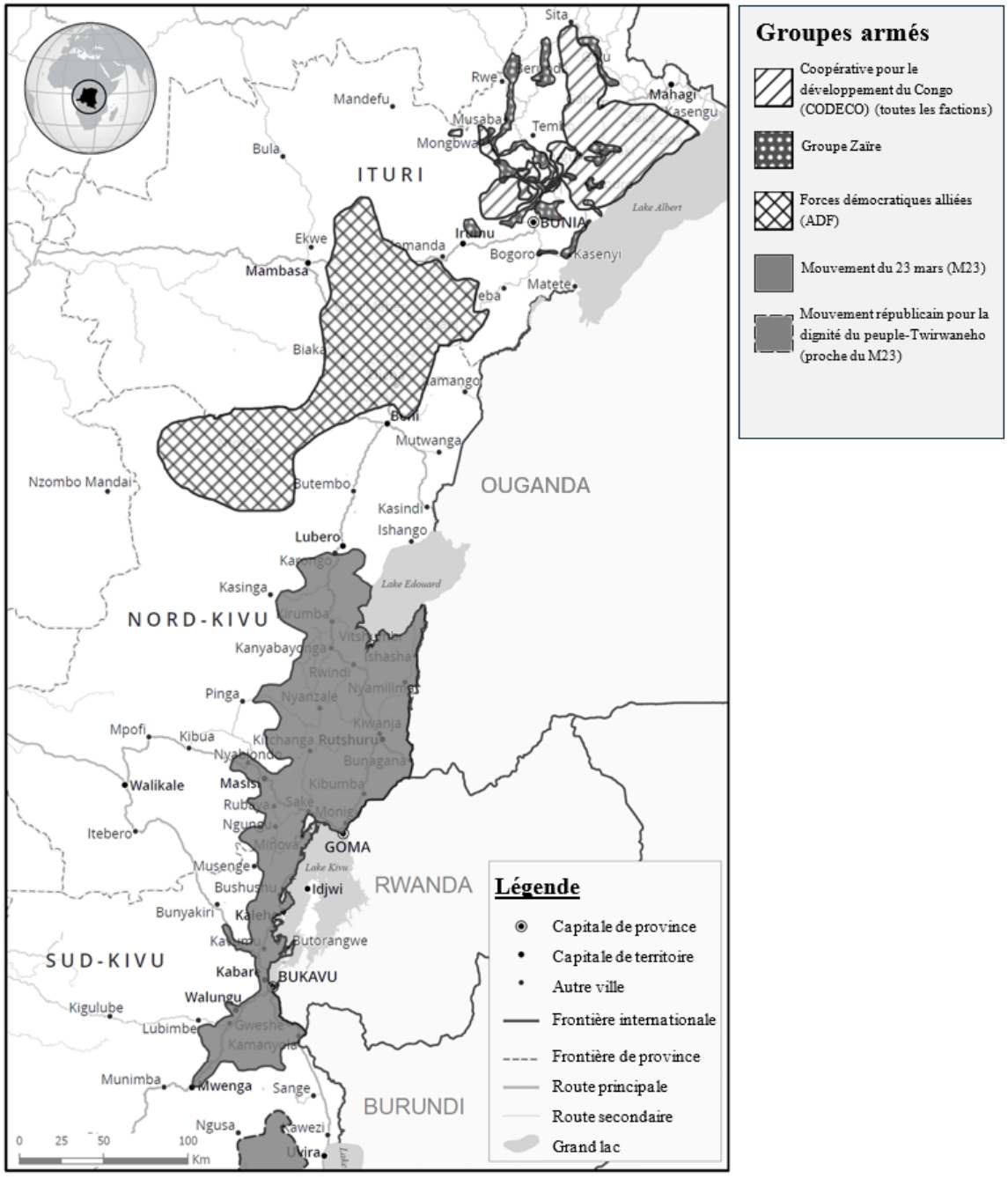

Les frontières et noms indiqués ainsi que les désignations employées sur la présente carte n'impliquent ni reconnaissance ni acceptation officielles de la part de l'Organisation des Nations Unies.

Carte : MONUSCO/Section de l'information géospatiale.

Note : Les estimations concernant le contrôle territorial proviennent de la MONUSCO/Centre d'analyse conjoint de la Mission.

22. Malgré les restrictions que le M23 continue d'imposer aux opérations de déminage, la MONUSCO a répondu à 21 signalements d'engins explosifs dans le Nord-Kivu, ce qui a permis de détruire 43 engins explosifs et 1 arme, et de sécuriser 5 autres engins, ainsi que 273 munitions d'armes légères. À Goma, l'AFC/M23 n'a autorisé que la vérification des alertes, l'éducation aux dangers des engins explosifs, le marquage des objets dangereux et la communication à l'AFC/M23 des coordonnées où se trouvent des engins explosifs. La neutralisation des explosifs et munitions reste interdite.

23. Bien que les opérations de déminage à grande échelle restent suspendues, les efforts visant à reprendre partiellement les activités de lutte antimines ont permis de faire adopter des pratiques de manipulation plus sûres, de sensibiliser la population et de renforcer la protection des civils dans les zones touchées par les restes explosifs de guerre, en particulier à Goma et dans ses environs. La MONUSCO a formellement demandé à l'AFC/M23 d'autoriser les opérateurs accrédités à reprendre sans restriction les activités de lutte antimines afin d'atténuer les conséquences humanitaires résultant de l'utilisation d'armes explosives dans les zones peuplées. L'absence d'autorisation officielle augmente le risque que des acteurs non accrédités mènent des activités de déminage, ce qui soulève de graves problèmes de sécurité.

24. La MONUSCO a également récupéré et neutralisé en toute sécurité un total de 1 492 armes, 343 composants d'armes, 4 507 accessoires d'armes à feu et 84 185 cartouches qui lui ont été remis par les membres désarmés des forces de défense et de sécurité congolaises et leurs alliés dans le Nord-Kivu (voir fig. III).

Figure III
Activités du Service de la lutte antimines dans le Nord-Kivu (mars-juin 2025)

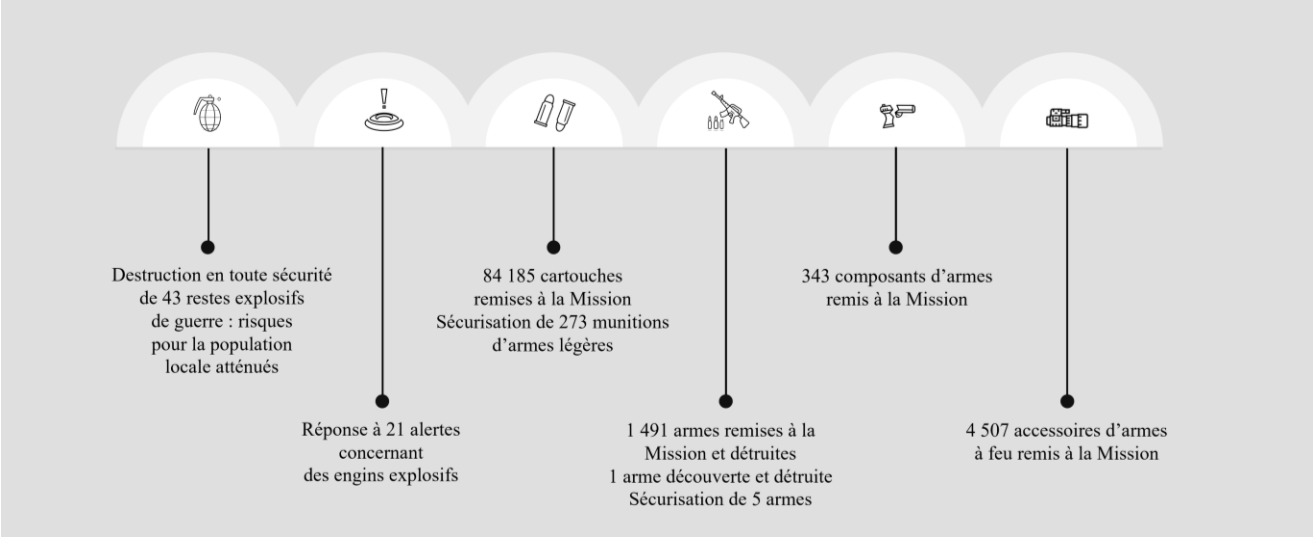

Source : MONUSCO/Service de la lutte antimines.

25. Dans les zones tenues par le Gouvernement dans le nord du Nord-Kivu et en Ituri, la MONUSCO a aidé la Police nationale congolaise à renforcer la sécurité publique et la confiance de la population et à améliorer la réactivité aux alertes de sûreté publique, ce qui a permis de procéder à 818 arrestations pour diverses infractions. Elle a également contribué à la mise en service de lignes d'assistance téléphoniques gratuites dans les centres de contrôle, de commandement et de coordination à Bunia, Beni et Oicha. En parallèle, la force de la MONUSCO a repris ses activités de renforcement des capacités des FARDC : elle a ainsi organisé deux sessions de formation aux tactiques de guerre dans la jungle pour un total de 182 soldats et une formation au maniement du mortier pour 42 soldats.

Ituri

26. Les affrontements entre la Coopérative pour le développement du Congo (CODECO) et le groupe Zaïre ont continué de toucher durement les villages et les sites d'accueil de personnes déplacées : ils ont entraîné la fermeture temporaire de l'hôpital de Fataki et perturbé les services médicaux d'urgence pour les populations vulnérables. Les Forces de défense populaires de l'Ouganda (FDPO) ont étendu leurs opérations vers Mahagi et Djugu et eu des accrochages avec la CODECO. Dans le même temps, l'amélioration de la coopération entre les FDPO et les autorités provinciales a permis de lancer des patrouilles conjointes des FARDC et des FDPO à Djugu et à Bunia. Au cours de la période considérée, la MONUSCO a poursuivi ses efforts en vue d'établir des canaux de communication directs avec les FDPO afin de faciliter le partage d'informations en temps utile et de déconflictualiser les activités militaires. Malgré ces efforts, la coordination est restée limitée, ce qui a restreint la liberté de circulation de la Mission.

27. En mars, les groupes armés Convention pour la révolution populaire (CRP) et Coalition nationale pour la libération du Congo (CNLC) ont été créés à Kampala, respectivement par Thomas Lubanga et Innocent Kaina, deux ressortissants congolais visés par des sanctions. Entre le 30 avril et le 11 mai, le long du lac Albert, la CRP a affronté au moins quatre fois les FARDC, provoquant un déplacement de civils. La CRP a poursuivi ses tentatives de consolider sa coalition avec les groupes armés basés en Ituri, dont les factions du groupe Zaïre, ce qui pourrait aggraver encore l'insécurité et les déplacements de population.

28. Suite aux échanges de la Mission avec les dirigeants des groupes armés CODECO, Zaïre, Force de résistance patriotique de l'Ituri, Front patriotique et intégrationniste du Congo et Chini ya Tuna, ces derniers ont accepté de participer à la prochaine initiative de dialogue d'Aru II. La MONUSCO a également travaillé avec des acteurs de la société civile locale pour sensibiliser le public aux risques de recrutement par les groupes armés. Pour favoriser la prise en main des initiatives politiques et de paix par les acteurs locaux, la MONUSCO a facilité le lancement du Réseau interreligieux pour la paix en Ituri et fourni à ses membres un soutien technique en matière de médiation et de règlement des conflits. En collaboration avec le Ministère de l'intérieur, de la sécurité, de la décentralisation et des affaires coutumières, la Mission a également organisé des ateliers destinés aux chefs coutumiers, aux administrateurs locaux et à la Commission consultative pour le règlement des conflits coutumiers, portant sur les politiques nationales relatives aux conflits coutumiers et communaux et sur les techniques de médiation et de règlement des conflits.

29. À la mi-mai, la MONUSCO avait déployé 25 bases d'opérations mobiles dans les zones sensibles de l'Ituri, contribuant ainsi à contenir les tensions locales. En particulier, 1 500 personnes ont bénéficié de la protection de la MONUSCO dans les villes de Fataki et de Djaiba, et 2 000 personnes ont bénéficié des patrouilles de la MONUSCO à Drodro.

IV. Situation des droits humains

A. Droits humains et droit international humanitaire

30. La situation des droits humains dans les provinces de l'est du Congo a continué de se détériorer, en particulier dans les zones contrôlées par le M23, où les restrictions de circulation ont considérablement entravé la vérification des allégations de violations des droits humains et d'atteintes à ces droits. Au cours de la période considérée, la MONUSCO a documenté 1 428 violations des droits humains et

atteintes à ces droits, touchant 4 666 victimes (3 598 hommes, 551 femmes, 374 enfants et 143 personnes de sexe et d'âge inconnus) dans l'ensemble du pays (voir fig. IV). Jusqu'à 67 % de toutes les violations et atteintes recensées se sont produites dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu.

31. Au cours de la période considérée, le M23 a commis 536 exactions dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu, dont l'enlèvement de 1 170 personnes (1 125 hommes, 20 femmes, 21 enfants et 4 personnes de sexe et d'âge inconnus), notamment à des fins de recrutement forcé et d'autres formes d'exploitation. Le groupe armé a également été responsable du plus grand nombre de meurtres et de mesures de représailles contre des personnes ayant critiqué le M23 ou soupçonnées d'être affiliées aux FARDC, ainsi que de recrutement et de travaux forcés d'intérêt général. Entre-temps, les défenseurs des droits humains ont aussi continué d'être visés par des représailles en raison de leur travail. Le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme en République démocratique du Congo a recensé 98 violations des droits humains dans les provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri, pour un total de 404 victimes.

32. En Ituri, les violations des droits humains et atteintes à ces droits ont augmenté de 7 % par rapport à la période précédente : on a recensé 148 atteintes commises par la CODECO, pour un total de 331 victimes, dont le meurtre de 101 civils, ainsi que des attaques sur des sites de personnes déplacées dans le territoire de Djugu.

33. Les agents de l'État ont commis 466 violations des droits humains dans le Nord-Kivu (130), le Haut-Katanga (93), en Ituri (67), à Kinshasa (65) et dans d'autres régions du pays (voir fig. V). Les FARDC étant les deuxièmes principaux responsables de violations et d'atteintes, après le M23.

Figure IV
Atteintes aux droits humains commises par des groupes armés dans le Nord-Kivu et dans l'Ituri et vérifiées par la Mission pendant la période considérée

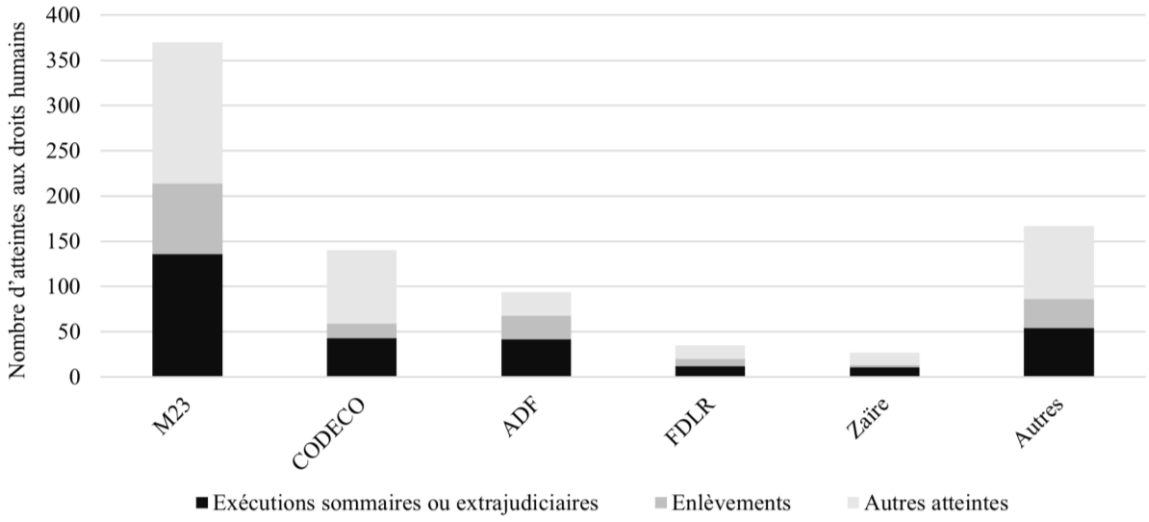

Source : MONUSCO/Bureau conjoint pour les droits de l'homme.

Note : Le nombre d'atteintes indiqué est probablement inférieur à la réalité en raison des restrictions auxquelles sont soumises les enquêtes au Nord-Kivu.

Abréviations : ADF = Forces démocratiques alliées ; CODECO = Coopérative pour le développement du Congo ; FDLR = Forces démocratiques de libération du Rwanda ; M23 = Mouvement du 23 mars.

Figure V
Violations des droits humains commises par des forces de l'État dans le Nord-Kivu et dans l'Ituri et vérifiées par la Mission pendant la période considérée

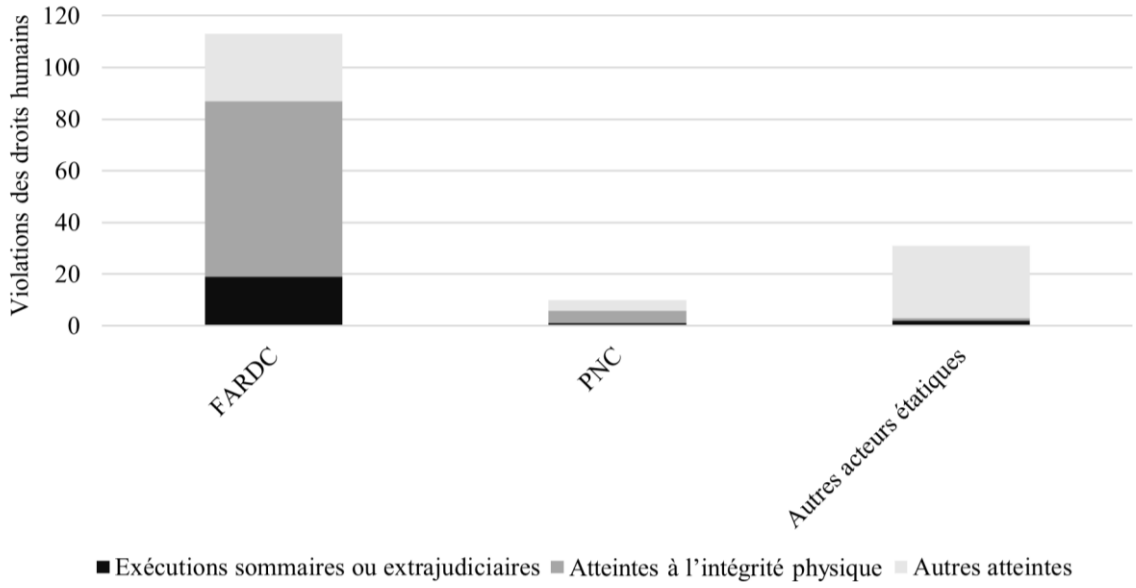

Source : MONUSCO/Bureau conjoint pour les droits de l'homme.

Abréviations : FARDC = Forces armées de la République démocratique du Congo ; PNC = Police nationale congolaise.

34. L'espace civique a continué à se rétrécir, les médias et les journalistes étant confrontés à des restrictions de leur liberté d'opinion et d'expression. Au total, 39 violations des droits humains et atteintes à ces droits liées à l'espace civique ont été recensées, dont 26 seraient imputables à des groupes armés et 7 à des acteurs étatiques, pour un total de 82 victimes dans tout le pays. Le 20 avril, le Conseil supérieur de l'audiovisuel et de la communication a menacé de prendre des mesures de sanction contre les contenus médiatiques « antipatriotiques ».

35. Depuis le mois de mars, le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme en République démocratique du Congo a reçu 568 demandes de protection individuelle provenant de zones contrôlées par le M23 ; il a protégé et réinstallé 67 personnes courant un risque particulièrement élevé, notamment des défenseurs et défenseuses des droits humains, des journalistes et leurs familles.

36. Les discours de haine ont continué à se répandre, ciblant principalement les personnes perçues comme étant partisanes ou complices de l'AFC/M23 et du Rwanda, souvent sur la base de leur apparence physique. En réponse, le 5 mai, la MONUSCO et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ont lancé une campagne nationale de sensibilisation de deux mois ciblant les jeunes, les médias, les personnes influentes et d'autres parties prenantes et visant à limiter la propagation des discours de haine et d'incitation à la violence qui affectent toutes les communautés. La Mission a continué de plaider pour que l'Assemblée nationale adopte le projet de loi contre le tribalisme, le racisme et la xénophobie et a encouragé les associations de peuples autochtones à collaborer activement avec le cadre de concertation multi-acteurs pour la mise en œuvre de la loi relative à la protection et à la promotion des droits des peuples autochtones, créé le 2 avril.

37. Les tribunaux militaires ont prononcé 98 condamnations à mort dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu, à Kinshasa et au Kasaï-Oriental, le moratoire sur l'application de la peine de mort ayant été levé. Toutes les condamnations font l'objet d'un appel.

38. Le 1er avril, le Conseil des droits de l'homme a tenu un dialogue approfondi sur la République démocratique du Congo, au cours duquel les membres du Conseil ont souligné la détérioration de la situation des droits humains et demandé un plus grand soutien international. Dans ce contexte, la Mission d'établissement des faits sur la situation dans les provinces du Sud-Kivu et du Nord-Kivu, créée par le Conseil des droits de l'homme en février 2025, est entrée en activité : elle a entamé un dialogue avec les autorités de l'État et établi un mécanisme de partage des informations et de coopération avec la MONUSCO et l'équipe de pays des Nations Unies.

39. La Mission a aussi collaboré avec les acteurs de la société civile en vue d'encourager l'enregistrement systématique des cas dans les zones contrôlées par le M23, en utilisant les formulaires créés par la Cour pénale internationale et le Conseil des droits de l'homme. Elle a également encouragé la rédaction d'une loi sur la protection des lanceurs et lanceuses d'alerte afin de faciliter l'utilisation responsable et sûre des moyens de signalement et d'amener les auteurs de violations à en répondre.

B. Protection de l'enfance

40. Du 21 mars au 31 mai, la MONUSCO a confirmé 374 violations graves touchant 350 enfants (284 garçons et 66 filles), dont 320 cas au Nord-Kivu et 54 en Ituri, notamment des enlèvements (183) et des meurtres et mutilations (90).

41. Grâce aux efforts soutenus de la MONUSCO et de la société civile, 37 enfants précédemment associés à des groupes armés ont été libérés au Nord-Kivu (35) et en Ituri (2) par les forces nationales et orientés vers les partenaires du Fonds des Nations Unies pour l'enfance pour bénéficier de services de réintégration. Dans le cadre du groupe de travail technique conjoint sur les enfants et les conflits armés, la MONUSCO a poursuivi la mise en œuvre du plan d'action visant à prévenir les violations graves dans les zones contrôlées par le Gouvernement. Les discussions ont porté notamment sur l'organisation d'une formation à la vérification de l'âge pour les forces de sécurité et sur la finalisation du nouveau cadre de désarmement, de démobilisation et de réintégration des enfants. Dans le même temps, la MONUSCO a poursuivi ses bons offices afin d'engager les responsables gouvernementaux à adopter une charte contre l'instrumentalisation des enfants à des fins politiques ou électorales ou dans le cadre d'un conflit. Parallèlement, elle a organisé 15 ateliers de renforcement des capacités à l'intention des acteurs locaux de la protection de l'enfance, des leaders de la jeunesse et des comités de personnes déplacées à Beni, Bunia et Kinshasa, afin de renforcer les mécanismes communautaires et de soutenir les activités de suivi et de sensibilisation dans les zones à haut risque.

C. Violence fondée sur le genre et violences sexuelles liées aux conflits

42. Au cours de la période considérée, la MONUSCO a recueilli des informations sur pas moins de 133 cas de violence sexuelle contre 212 victimes (142 femmes, 67 filles, 2 hommes et 1 garçon) dans les provinces touchées par le conflit. Les groupes armés portaient la responsabilité de 71 % de tous les faits, et les acteurs étatiques de 28 %. En raison de l'insécurité et la peur de la stigmatisation et de représailles exercées par les groupes armés, ces faits ne sont pas souvent signalés. Dans ce contexte, la MONUSCO a continué de collaborer avec les défenseurs et défenseuses des droits humains et les organisations de la société civile afin de

sensibiliser les personnes rescapées à l'importance de signaler les cas de violence sexuelle liée au conflit.

43. Dans le Nord-Kivu, selon les informations provenant de la MONUSCO et du Bureau conjoint pour les droits de l'homme, le nombre de cas de violences sexuelles liées au conflit augmente, et le M23 et les FDLR continuent de recourir au viol comme forme de représailles contre les femmes et les filles soupçonnées d'être affiliées à des groupes armés rivaux ou d'en dépendre. La MONUSCO a continué de renforcer les capacités des forces de défense et de sécurité congolaises en matière de prévention et de lutte contre la violence fondée sur le genre et la violence sexuelle liée au conflit : elle a notamment organisé des sessions de formation pour les FARDC à Beni, et plusieurs sessions auxquelles ont participé plus de 200 agents de police, dont 75 femmes, à Beni, Bunia et Kinshasa.

44. À Bukavu, la sécurité et la protection judiciaire des victimes et des témoins de violences sexuelles liées au conflit et commises par des détenus qui se sont évadés de prison restent un sujet de préoccupation. Face à cette situation, la MONUSCO a rencontré l'Auditeur général des FARDC pour discuter de la mise en place d'une protection judiciaire pour les personnes rescapées et les témoins.

V. Défis et action humanitaires

45. La crise humanitaire en République démocratique du Congo reste l'une des plus graves au monde. En avril, 6,3 millions de personnes se trouvaient déplacées à l'intérieur du pays, dont 1,8 million au Nord-Kivu, 1,4 million au Sud-Kivu et 1,5 million dans l'Ituri. L'escalade de la violence, y compris l'expansion du contrôle de l'AFC/M23, a sévèrement restreint l'accès humanitaire, et une forte baisse du financement humanitaire a aggravé la crise.

46. À la mi-avril, 10,3 millions de personnes étaient en situation d'insécurité alimentaire aiguë, dont 2,3 millions étaient en situation d'urgence (phase 4 du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire) dans le Nord-Kivu, le Sud-Kivu, l'Ituri et le Tanganyika. Ces provinces ont aussi connu une forte augmentation des épidémies, exacerbées par l'insécurité, la réduction de la surveillance et des coupes importantes dans le financement des programmes de santé publique. Entre janvier et mai, l'Organisation mondiale de la Santé a signalé 43 300 cas suspects de variole simienne (mpox), contre moins de 7 000 au cours de la même période en 2024. En mai, le Ministère de la santé publique, de l'hygiène et de la prévoyance sociale a déclaré une épidémie de choléra dans six provinces, dont le Nord-Kivu, le Sud-Kivu, le Tanganyika et la Tshopo, 25 600 cas ayant été signalés entre janvier et mai.

47. Au Nord-Kivu et au Sud-Kivu, la situation humanitaire est restée très instable, avec des retours massifs et de nouveaux déplacements. Au mois de mars, 1,1 million de personnes supplémentaires étaient déplacées par rapport à janvier, et la majorité était hébergée dans des conditions précaires. Des affrontements armés persistants le long des principaux itinéraires ont continué de restreindre l'accès humanitaire, et la fermeture prolongée de l'aéroport de Goma, la suspension du système bancaire et les graves déficits de trésorerie dans les territoires contrôlés par le M23 ont encore perturbé les chaînes d'approvisionnement humanitaire, fait augmenter les coûts de livraison et retardé la fourniture d'une aide vitale.

48. En Ituri, la montée des affrontements intercommunautaires et l'émergence de nouveaux groupes armés, dont la CRP et la CNLC, ainsi que l'intensification des affrontements dans le territoire de Djugu, ont entravé la fourniture de services essentiels et entraîné le déplacement de plus de 217 000 personnes depuis janvier.

49. Au 5 juin, le plan de réponse aux besoins humanitaires 2025, d'un montant de 2,54 milliards de dollars, était gravement sous-financé, à hauteur de seulement 11,2 %, soit moins de la moitié du financement reçu en milieu d'année en 2024. L'équipe de pays pour l'action humanitaire a entrepris un exercice de redéfinition des priorités afin de concentrer le peu de ressources disponibles sur l'assistance vitale dans les zones les plus critiques. Cet ajustement ne signifie pas que les besoins ont diminué – 21,2 millions de personnes restant concernées – mais vise à venir en aide en priorité aux 6,79 millions de personnes les plus vulnérables sur la base de trois critères : le besoin particulier d'aide vitale, le niveau de gravité des besoins, tous domaines confondus, et les zones dans lesquelles des chocs multiples se chevauchent. Le montant du financement nécessaire, révisé à 1,25 milliard de dollars, reste lui aussi gravement sous-financé.

VI. Appui à la stabilisation et au renforcement des institutions de l'État et aux principales réformes de la gouvernance et du secteur de la sécurité

A. Désarmement, démobilisation et réintégration

50. Alors que les activités liées au Programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation ont été suspendues dans les zones contrôlées par l'AFC/M23, leur mise en œuvre s'est poursuivie dans les zones contrôlées par le Gouvernement, en particulier dans les territoires de Beni et de Lubero (Nord-Kivu) et dans l'Ituri. La MONUSCO a appuyé le rapatriement volontaire de combattants étrangers et de personnes à leur charge : elle a ainsi rapatrié au Rwanda, depuis Goma, 7 combattants masculins des FDLR et du Conseil national pour le renouveau et la démocratie/Nyatura et 13 personnes à leur charge, dans le cadre d'initiatives conjointes avec le Conseil national pour les réfugiés et la Commission rwandaise de démobilisation et de réintégration. L'action politique de la Mission a permis de présenter une option sûre aux groupes armés étrangers cherchant à se désengager, ce qui crée un précédent pour la poursuite des activités de rapatriement menées par la MONUSCO à partir des zones contrôlées par l'AFC/M23.

51. Du 11 au 14 avril, à Beni et Lubero, en collaboration avec le gouvernement provincial et la MONUSCO, le Programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation a lancé deux projets de réintégration ciblant 850 combattants et 1 600 membres de la communauté, dont au moins 30 % de femmes, axés sur le renforcement de la résilience des populations, le rôle des femmes dans les initiatives de stabilisation et la réintégration socioéconomique des ex-combattants, entre autres.

52. En Ituri, après la démobilisation de 1 130 combattants du groupe Zaïre en janvier, la Mission a lancé, le 24 mai, un projet de réinsertion communautaire à l'appui du Programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation. Ce projet propose des emplois à court terme, un soutien psychosocial, des dialogues communautaires et des activités de relèvement centrées sur la communauté à 311 ex-combattants et 622 membres de la communauté, dont au moins 186 femmes, dans les territoires de Djugu, Irumu et Mahagi.

53. Du 20 au 22 mai, avec le soutien de la MONUSCO, le Programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation a organisé un atelier à Kinshasa pour élaborer un plan d'action prioritaire pour la période 2025-2027. Plus de 50 personnes, dont des représentants d'institutions publiques, de missions diplomatiques, d'organismes des Nations Unies (le Programme des Nations Unies pour le développement et l'Organisation internationale

pour les migrations) et d'organisations non gouvernementales, ont défini ensemble des grandes mesures prioritaires, portant notamment sur le renforcement de la présence du Programme au niveau local, la promotion de la réintégration socioéconomique dans la collectivité et l'intégration des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité et du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité dans toutes les activités.

54. Entre le 19 avril et le 7 mai, avec le soutien de la MONUSCO, le Programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation a délivré des cartes de démobilisation biométriques à 920 ex-combattants, dont 277 femmes, en Ituri et dans les territoires de Beni et Lubero (Nord-Kivu). Les détenteurs de ces cartes peuvent bénéficier d'un soutien socioéconomique visant à faciliter leur réintégration dans la vie civile. En étroit partenariat avec l'équipe de pays des Nations Unies, la MONUSCO a apporté un soutien technique et opérationnel au Programme afin de garantir la mise en place de processus de réintégration et de stabilisation efficaces et axés sur la communauté pour les combattants démobilisés, y compris les femmes et les jeunes.

B. Réforme du secteur de la sécurité et appui au système judiciaire et à la lutte contre l'impunité

55. La Mission a continué d'avoir des échanges avec le Conseiller pour la sécurité nationale afin de faire avancer la réforme du secteur de la sécurité et d'encourager la mise en service de la Commission nationale sur la réforme du secteur de la sécurité, et d'appuyer l'élaboration d'une politique de sécurité nationale.

56. Le 28 avril, la MONUSCO a facilité un dialogue inclusif et multipartite à Kinshasa, visant à renforcer l'engagement en faveur de la surveillance civile de la réforme du secteur de la sécurité, auquel ont participé des membres des commissions parlementaires de défense et de sécurité, ainsi que le Conseil national de sécurité, des représentantes et représentants de la société civile et des partenaires internationaux.

57. La Mission a continué d'aider les institutions nationales de justice pénale à lutter contre l'impunité, ce qui a conduit à la publication des principaux jugements rendus par les tribunaux nationaux sur les crimes internationaux et d'un guide sur le rôle de l'armée.

58. En Ituri et au Nord-Kivu, la Mission a appuyé la tenue de deux audiences foraines. Ainsi, le 21 mars, un membre de la CODECO a été condamné à Tchomia pour crimes contre l'humanité.

59. Deux missions d'enquête sur place ont été menées par les autorités de la justice militaire en Ituri, avec le soutien technique et financier de la MONUSCO, concernant des allégations de crimes internationaux qui auraient été commis à Djaiba en 2025 et à Luna, Biakato et Tchanitchani entre 2020 et 2024. À Beni, Bunia et Kinshasa, la Mission a dispensé aux membres des autorités judiciaires une formation en matière d'analyse criminelle, de balistique, de cybercriminalité, d'enquête numérique et de financement du terrorisme afin de faire progresser les poursuites concernant les crimes internationaux, y compris l'exploitation illicite des ressources naturelles.

60. La Mission a appuyé l'élaboration de mesures de sécurité supplémentaires dans les quatre prisons prioritaires de Makala, Ndolo, Beni et Bunia en menant des activités d'assistance technique, de sensibilisation et de renforcement des capacités pour 208 membres du personnel pénitentiaire, dont 57 femmes, et en mettant en place un système de gestion de base de données des prisons qui permet de suivre en temps réel les problèmes de sécurité, y compris les évasions.

61. Malgré les mesures prises par le Gouvernement pour décongestionner les prisons, notamment la grâce présidentielle qui a permis la libération de 1 275 détenus, dont 23 femmes et 73 mineurs (5 filles), la surpopulation carcérale est restée élevée, les admissions dépassant les libérations dans trois prisons prioritaires. En revanche, la prison de Makala a réduit sa population de 7,5 % et enregistré son nombre de décès annuel le plus bas à ce jour, grâce à l'amélioration des conditions de détention.

VII. Retrait progressif, responsable et durable

62. Conformément à la résolution 2765 (2024) du Conseil de sécurité, une note conjointe sur le désengagement et la transition, établie par le groupe de travail conjoint et signée le 24 avril par la Ministre d'État et Ministre des affaires étrangères, de la coopération internationale et de la Francophonie de la République démocratique du Congo et par la Représentante spéciale, a été transmise au Conseil de sécurité. Cette note souligne que la présence du M23 au Nord-Kivu et au Sud-Kivu a entraîné la suspension de la planification du désengagement au Nord-Kivu et en Ituri, et sérieusement entravé la transition au Sud-Kivu.

63. Le 26 mars, un exercice de reprogrammation des activités de transition financées par la MONUSCO au Sud-Kivu a été finalisé, à la suite d'un examen conjoint mené par la MONUSCO et les institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies qui mettent en œuvre le plan des Nations Unies pour l'appui à la transition dans la province. En conséquence, les activités prévues pour soutenir les institutions publiques dans les zones actuellement sous le contrôle de l'AFC/M23 ont été annulées, y compris les activités de transition qui devaient être financées au moyen des fonds consacrés aux activités relatives aux programmes de la Mission, du Fonds pour la consolidation de la paix, du Fonds de cohérence pour la stabilisation et des ressources propres aux organismes des Nations Unies. Les interventions reprogrammées ont été réorientées vers le renforcement des mécanismes de protection communautaires, l'amélioration de la surveillance du respect des droits humains et la fourniture d'une aide vitale aux enfants anciennement associés à des groupes armés, ainsi qu'à d'autres populations vulnérables, notamment les femmes et les jeunes. Entre-temps, les activités des mécanismes provinciaux conjoints de désengagement et de transition, notamment les équipes provinciales intégrées chargées de la transition, sont restées en suspens.

VIII. Les femmes et la paix et la sécurité

64. La Mission a continué de promouvoir la participation réelle, inclusive et sûre des Congolaises aux processus de paix. Au cours de la période considérée, 80 médiatrices, responsables de la société civile et défenseurs de la paix de Goma, Beni, Bunia, Bukavu et Kinshasa ont organisé une série de réunions consultatives afin d'élaborer une note de sensibilisation dans laquelle sont formulées des recommandations appelant à mettre fin au conflit dans l'est et à accroître la participation des femmes aux processus de paix. Cette note, élaborée avec l'aide de la Représentante spéciale du Secrétaire général, sera distribuée aux acteurs nationaux, régionaux et internationaux. De plus, du 1er au 23 avril, la MONUSCO a soutenu le Forum des Mamans de l'Ituri en organisant une série de réunions consultatives dans les territoires de Djugu et de Mahagi, sur les stratégies qui permettent de réduire la vulnérabilité des femmes et des filles et de répondre à leurs besoins de protection.

65. La Mission et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) ont aidé le Ministère du genre, de la famille et de l'enfant à organiser la première édition de la Journée nationale de la

masculinité positive le 31 mars. Pendant cette manifestation, les hommes politiques et les parlementaires masculins se sont engagés à réformer la loi électorale et à lancer une initiative spécifique visant à renforcer la représentation politique des femmes.

IX. Efficacité de la Mission

A. Performance de la Mission

Composante militaire

66. La MONUSCO a déployé 10 071 soldats et 384 experts militaires des Nations Unies en mission, sur un effectif autorisé de 11 500 soldats et 600 experts militaires. Le pourcentage de femmes parmi les officiers d'état-major et les observateurs est resté stable à 23 %. Conformément à ses engagements dans le cadre de l'Action pour le maintien de la paix Plus, la MONUSCO a procédé à l'évaluation de 22 unités militaires et exécuté des plans d'amélioration de la performance pour chaque unité.

67. En dépit de nombreux obstacles, la Mission a ajusté sa souplesse opérationnelle et sa résilience et continué de fournir un soutien essentiel au personnel en tenue et d'assurer la continuité logistique. La Mission a établi un quartier général temporaire de la force à Beni, ce qui a contribué à renforcer la coordination entre la MONUSCO et les FARDC. Actuellement, 182 officiers d'état-major sont basés à Beni et 101 à Goma.

68. La fermeture continue de l'aéroport de Goma et le refus persistant de l'AFC/M23 d'autoriser le personnel militaire de la MONUSCO à pénétrer sur le territoire congolais au poste-frontière contrôlé par le M23 à Goma ont considérablement perturbé le calendrier de relève des contingents, la relève de 81 % des troupes dans le secteur de la Mission étant maintenant en retard, ainsi que les évacuations sanitaires primaires et secondaires et le transport de marchandises ; par conséquent, il a fallu procéder à des réacheminements coûteux via Entebbe (Ouganda). Les évacuations sanitaires aériennes stratégiques de niveau IV vers le Kenya et l'Ouganda sont restées suspendues, tandis que les évacuations sanitaires primaires à l'intérieur de la zone vers Goma ont continué de subir des retards importants. Dans le secteur central, les restrictions de vol ont continué de bloquer les évacuations aériennes au départ de sites clés, notamment Kitshanga, Kiwanja, Kanyobagonga et Sake, ce qui oblige à procéder à de longs déplacements par la route et compromet les protocoles d'évacuation sanitaire secondaire établis.

69. De plus, l'AFC/M23 a continué d'exiger des préavis pour les convois logistiques de la MONUSCO et imposé des contraintes sur les livraisons, entravant les chaînes d'approvisionnement en carburant, ce qui a eu des répercussions sur les installations qui dépendent de générateurs et les infrastructures de communication essentielles.

Composante Police

70. Au 5 juin, la composante Police de la MONUSCO avait déployé 1 301 policiers provenant de 29 pays contributeurs, notamment 1 045 membres de six unités de police constituées déployées à Goma, Kinshasa, Beni et Bunia, dont 211 femmes, et 256 policiers hors unités constituées, dont 82 femmes. La note d'évaluation de la performance obtenue par les policiers hors unités constituées est passée de 72 % à 76 % depuis la période précédente, grâce à la mise en œuvre de programmes de formation améliorés combinés à des initiatives de mentorat renforcées.

71. Face à l'aggravation de la situation dans l'est, la Mission a mis à jour les plans de défense et d'urgence pour toutes les unités de police constituées et réorganisé les déploiements tout en maintenant une posture proactive et robuste pour protéger le

personnel des Nations Unies et les biens de l'ONU. Des policiers hors unités constituées ont été redéployés de Goma à Beni, Bunia et Kinshasa, ce qui a renforcé la présence de la composante Police dans les zones contrôlées par le Gouvernement, et les patrouilles conjointes avec la Police nationale congolaise ont été augmentées, de même que les visites aux sites de personnes déplacées à l'intérieur du pays et les échanges avec la population.

Composante civile

72. Au 31 mai, 2 010 membres du personnel civil (dont 26 % de femmes), parmi lesquels 249 Volontaires des Nations Unies (dont 47,6 % de femmes) et 36 agents fournis par le Gouvernement (dont 25 % de femmes), servaient au sein de la MONUSCO.

B. Système complet de planification et d'évaluation de la performance

73. Conformément à ses obligations en matière de communication des données, la MONUSCO a utilisé le Système complet de planification et d'évaluation de la performance pour réaliser une évaluation à l'échelle de la Mission, le but étant d'améliorer l'information communiquée au Conseil de sécurité, y compris dans le présent rapport, sur l'empreinte de la Mission à l'aune des priorités fixées par mandat. Les données générées par le cadre de résultats de la Mission ont également été utilisées pour produire des fiches d'information et des infographies.

C. Communication stratégique

74. La Mission a élargi son rayonnement auprès des médias en organisant jusqu'à 10 séances de sensibilisation, formations, groupes de discussion et forums sur la mise en œuvre de son mandat et les difficultés connexes dans les zones contrôlées par le M23. Ces activités ont touché 100 journalistes et personnes influentes à Kinshasa, Bunia et Beni, dont 30 % de femmes. Dans le cadre de la lutte contre les campagnes incessantes de mésinformation et de désinformation en ligne, la Mission a organisé quatre sessions de formation sur les outils numériques de vérification des faits et de surveillance des discours haineux pour 120 personnes (60 femmes et 60 hommes).

75. Pour lutter contre la désinformation selon laquelle la Mission est impliquée dans les groupes armés, le trafic de minerais ou le nettoyage ethnique, la MONUSCO a lancé une campagne de vérification des faits et créé des vidéos explicatives et d'autres contenus visuels sur ses activités, qu'elle a diffusés sur les médias sociaux. Elle a également soutenu la production de programmes de Radio Okapi axés sur la cohésion nationale et visant à lutter contre les discours de haine, les sentiments d'hostilité à l'égard de la MONUSCO ainsi que la mésinformation et la désinformation, qui ont été diffusés dans 33 villes, grandes et petites, et villages ruraux.

D. Fautes graves, y compris l'exploitation et les atteintes sexuelles

76. Tout au long de la période considérée, la MONUSCO a mis en place plusieurs mesures visant à réduire le risque d'exploitation et d'atteintes sexuelles, notamment des patrouilles conjointes régulières, de jour comme de nuit, dans des lieux interdits d'accès dans les différents lieux d'affectation, la surveillance quotidienne des entrées et sorties du camp de Mavivi (Beni) par télévision en circuit fermé, et la diffusion de numéros verts permettant à la population locale de signaler les cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Ces mesures ont complété la formation continue sur la

prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles dispensée à l'ensemble du personnel civil et du personnel en tenue, ainsi que les évaluations des risques sur le terrain. Du 1er mars au 31 mai, sept cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles, survenus en 2006, 2012, 2016, 2023 et 2025, ont été signalés à la Mission ; des enquêtes sont en cours. Trois de ces cas ont été attribués à des membres du personnel militaire et les quatre autres à des membres du personnel civil.

77. Dans le cadre de son engagement à venir en aide aux victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles, la MONUSCO a orienté six victimes vers le Fonds des Nations Unies pour la population et trois enfants vers le Fonds des Nations Unies pour l'enfance. Elle a également mis au point son plan d'action contre l'exploitation et les atteintes sexuelles pour 2025, qui comprend une stratégie de communication en faveur de la prévention, du suivi et des mesures correctives.

X. Appui régional

A. Application de la résolution 2746 (2024)

78. Le 28 mars, la Mission de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) en République démocratique du Congo et l'AFC/M23 ont décidé que cette dernière faciliterait le retrait des troupes de la Mission de la SADC comme suite à la décision adoptée le 13 mars par le Sommet extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement de la SADC quant au retrait progressif de la Mission et la fin de son mandat. La Mission de la SADC a commencé à se retirer de Goma par la route en passant par le Rwanda le 29 avril. Le 12 juin, la SADC a lancé la deuxième phase du retrait, qui prévoyait que le personnel quitte Goma et Sake par la route et traverse le Rwanda vers la République-Unie de Tanzanie. À la demande de la SADC, conformément à la résolution 2765 (2024) du Conseil de sécurité, la MONUSCO a apporté son appui à cet égard, notamment en fournissant une aide logistique.

B. Appui de la MONUSCO au mécanisme de vérification ad hoc renforcé

79. À la demande de l'Angola, la MONUSCO a appuyé le retrait du mécanisme de vérification ad hoc renforcé. Le 15 avril, le brigadier Daniel Raimundo Savihemba a été révoqué de son poste de commandant du mécanisme.

XI. Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies

80. Au cours de la période considérée, la situation en matière de sûreté et de sécurité s'est détériorée pour le personnel des Nations Unies. Au 5 juin, on avait signalé que l'AFC/M23 avait placé au moins 18 membres du personnel du système de gestion de la sécurité des Nations Unies en détention provisoire et effectué sept visites non autorisées dans les résidences du personnel des Nations Unies ; deux autres visites par des groupes armés non identifiés avaient aussi été signalées. Trois cas de harcèlement sexuel visant des membres du personnel des Nations Unies, attribués à des membres d'autres groupes armés et à des bandes criminelles, ont également été recensés.

81. On a constaté des restrictions fréquentes de la circulation du personnel des Nations Unies à la frontière avec le Rwanda, contrôlée par le M23, dont au moins 42 cas dans lesquels les membres du personnel international de la MONUSCO se sont vu refuser l'entrée.

82. Au moins 56 problèmes de sécurité ont visé le personnel du système de gestion de la sécurité, notamment des menaces de mort, des vols, des violations de domicile, des agressions physiques et des détentions illégales aux mains des autorités nationales. La MONUSCO a maintenu des mesures de sûreté robustes, en étroite coordination avec les autorités locales, afin d'atténuer ces risques. Lors d'un convoi de la MONUSCO au Nord-Kivu en mai, un Casque bleu et un assistant multilingue ont été tués dans un accident de la route.

83. Les membres du personnel non essentiel et les personnes à leur charge sont tous retournés à Beni. Seuls les membres du personnel indispensable ont été autorisés à retourner à Goma, les autres remplissant leurs fonctions à distance. À Kinshasa, la recommandation tendant à ce que les membres de la famille du personnel recruté sur le plan international restent en dehors du lieu d'affectation a été maintenue jusqu'au 15 juin 2025.

XII. Observations

84. J'estime encourageante la poursuite des efforts diplomatiques déployés afin de mettre fin au conflit dans l'est de la République démocratique du Congo. Je salue les déclarations faites le 23 avril par le Gouvernement de la République démocratique du Congo et l'AFC/M23, sous les auspices du Qatar. Je salue également la Déclaration de principes publiée le 25 avril par la République démocratique du Congo et le Rwanda, et je me félicite des progrès vers un accord de paix réalisés sous les auspices du Gouvernement des États-Unis d'Amérique. Je félicite le Président de l'Angola, João Lourenço, pour les progrès accomplis dans le cadre du processus de Luanda, qu'il dirige, et je salue la nomination de l'ancien Président du Togo, Faure Gnassingbé, comme médiateur désigné par l'Union africaine. Je me réjouis également que M. Gnassingbé se soit engagé à promouvoir la coordination et la cohérence entre les acteurs nationaux, régionaux et internationaux à l'appui des efforts de paix. L'ONU réaffirme qu'elle est prête à soutenir ces efforts, en partenariat étroit avec toutes les principales parties prenantes.

85. Je demande instamment à toutes les parties de s'engager à cesser les hostilités immédiatement et sans conditions, ce qui constitue la première étape essentielle sur laquelle la paix peut être construite, et de respecter pleinement leurs obligations respectives au titre de la résolution 2773 (2025) du Conseil de sécurité.

86. Je me réjouis des récents signes de progrès vers la levée des restrictions pesant sur la liberté de circulation et le réapprovisionnement de la Mission dans les zones contrôlées par le M23, qui ont compromis la capacité de celle-ci de protéger les civils, mis en danger la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies et retardé la relève des contingents. Je salue les efforts inlassables et le dévouement dont font preuve le personnel en tenue et le personnel civil de la MONUSCO dans ces conditions difficiles. Je prends note des premiers échanges que ma Représentante spéciale a eus avec les dirigeants de l'AFC/M23 lors de sa récente visite à Goma, le but étant de créer un environnement plus propice à la Mission, pour le bien de la population. Je demande instamment à l'AFC/M23 de lever toutes les restrictions imposées à la MONUSCO et de s'abstenir de toute action visant à empêcher la Mission d'accomplir les tâches prioritaires qui lui ont été confiées.

87. J'appelle les parties à faciliter la réouverture des aéroports de Goma et de Kavumu et à garantir un accès humanitaire sans entrave aux personnes dans le besoin, en particulier aux femmes et aux enfants vulnérables qui continuent d'être les principales victimes des violences incessantes. Je demande instamment au Conseil de sécurité de veiller à ce que quiconque entrave le travail de la MONUSCO ou met en

danger la vie des soldats de la paix et du personnel humanitaire des Nations Unies soit tenu responsable de ses actes.

88. Je condamne fermement les meurtres de civils, le recrutement forcé et les autres atteintes aux droits humains commises par le M23, l'ADF, la CODECO, le groupe Zaïre, les FDLR et d'autres groupes armés. Je suis préoccupé par l'émergence récente de nouveaux groupes armés, par exemple en Ituri, notamment la Convention pour la révolution populaire. J'appelle tous les groupes armés congolais à rejoindre le Programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation et j'exhorte les membres de groupes armés étrangers à retourner dans leur pays d'origine. Je demande à tous les pays voisins de respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo et de s'abstenir de toute forme de soutien aux groupes armés opérant sur le sol congolais, qu'ils soient congolais ou étrangers.

89. Je suis également préoccupé par le rétrécissement constant de l'espace politique et civique en République démocratique du Congo, qui sape les efforts visant à renforcer la cohésion nationale et la confiance entre les acteurs politiques. J'invite instamment les responsables politiques et les responsables de la société civile congolais à explorer les moyens d'établir un dialogue constructif et de collaborer sur les défis les plus pressants que la nation doit relever. L'ONU réaffirme sa volonté de soutenir les initiatives visant à répondre aux aspirations légitimes du peuple congolais à la paix, au développement et à la justice.

90. Je demande à nouveau que le projet de loi contre le tribalisme, le racisme et la xénophobie soit adopté dans les meilleurs délais. De plus, je salue les efforts déployés actuellement pour mettre en œuvre la loi sur la protection et la promotion des droits des peuples autochtones et j'encourage l'inclusion des peuples autochtones dans les institutions concernées, conformément à la résolution 61/295 de l'Assemblée générale, intitulée « Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones ». La prolifération de la désinformation, de la mésinformation et des discours de haine continue d'éroder la cohésion nationale et d'entraver considérablement la capacité de la Mission de s'acquitter de son mandat. J'invite toutes les parties prenantes à s'abstenir de tout acte qui pourrait attiser la haine et les divisions.

91. Je suis profondément alarmé par les répercussions de la forte réduction du financement de l'action humanitaire pour la République démocratique du Congo. Je demande au Gouvernement et à la communauté internationale de fournir tout l'appui nécessaire au plan de réponse aux besoins humanitaires 2025, dont les priorités ont été redéfinies. Je demande instamment à toutes les parties au conflit de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire et de respecter le droit international humanitaire.

92. Je tiens à exprimer toute ma gratitude à ma Représentante spéciale pour sa détermination et sa persistance, ainsi qu'à l'ensemble du personnel de la MONUSCO, aux membres du système des Nations Unies, aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et au Bureau de l'Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs, pour les efforts qu'ils ne cessent de déployer en faveur de l'instauration d'une paix et d'une stabilité durables en République démocratique du Congo.

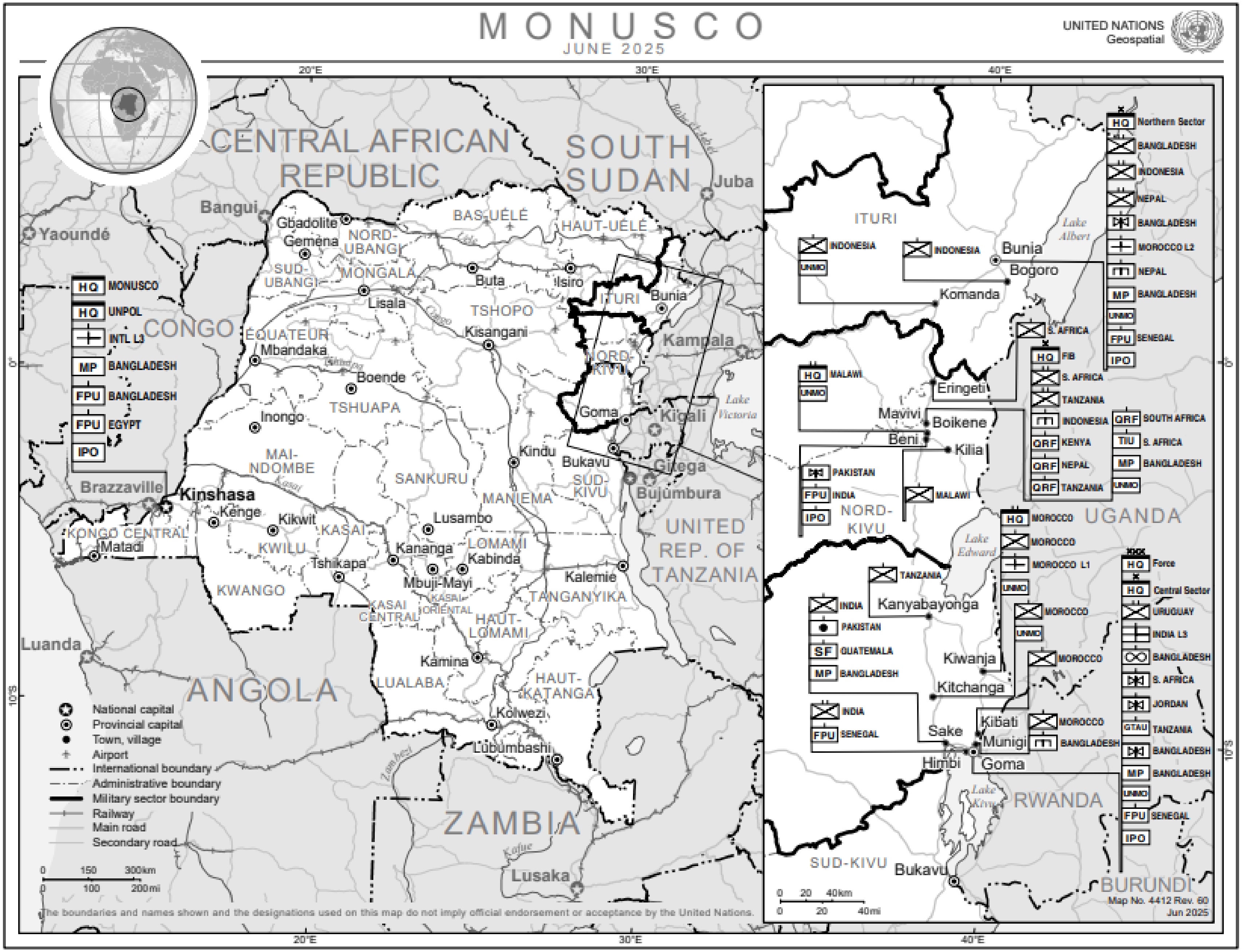
MONUSCO
JUNE 2025
UNITED NATIONS
Geospatial
20°E
30°E
40°E
CENTRAL AFRICAN REPUBLIC
SOUTH SUDAN
CONGO
ANGOLA
ZAMBIA
UGANDA
UNITED REP. OF TANZANIA
RWANDA
BURUNDI
Bangui
Yaoundé
Juba
Kampala
Kigali
Gitega
Bujumbura
Brazzaville
Kinshasa
Luanda
Lusaka
Gbadolite
Gemena
Lisala
Buta
Isiro
Bunia
Kisangani
Mbandaka
Boende
Inongo
Kindu
Bukavu
Goma
Kenge
Kikwit
Matadi
Tshikapa
Kananga
Lusambo
Kabinda
Mbuji-Mayi
Kalemie
Kamina
Kolwezi
Lubumbashi
NORD-UBANGI
SUD-UBANGI
MONGALA
BAS-UÉLÉ
HAUT-UÉLÉ
ITURI
TSHOPO
EQUATEUR
TSHUAPA
MAI-NDOMBE
SANKURU
MANIEMA
NORD-KIVU
SUD-KIVU
KONGO CENTRAL
KWILU
KASAI
KWANGO
KASAI CENTRAL
KASAI ORIENTAL
LOMAMI
HAUT-LOMAMI
TANGANYIKA
LUALABA
HAUT-KATANGA
Lake Victoria
HQ MONUSCO
HQ UNPOL
INTL L3
MP BANGLADESH
FPU BANGLADESH
FPU EGYPT
IPO
National capital
Provincial capital
Town, village
Airport
International boundary
Administrative boundary
Military sector boundary
Railway
Main road
Secondary road
0 150 300km
0 100 200mi
The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.
ITURI
Bunia
Bogoro
Komanda
Lake Albert
HQ Northern Sector
BANGLADESH
INDONESIA
NEPAL
BANGLADESH
MOROCCO L2
NEPAL
MP BANGLADESH
UNMO
FPU SENEGAL
IPO
INDONESIA
UNMO
INDONESIA
S. AFRICA
HQ FIB
S. AFRICA
TANZANIA
INDONESIA
KENYA
NEPAL
TANZANIA
QRF SOUTH AFRICA
TIU S. AFRICA
MP BANGLADESH
UNMO
HQ MALAWI
UNMO
Eringeti
Mavivi
Boikene
Beni
Kilia
PAKISTAN
FPU INDIA
IPO
MALAWI
NORD-KIVU
HQ MOROCCO
MOROCCO
MOROCCO L1
UNMO
Lake Edward
TANZANIA
Kanyabayonga
INDIA
PAKISTAN
SF GUATEMALA
MP BANGLADESH
MOROCCO
UNMO
MOROCCO
Kiwanja
Kitchanga
INDIA
FPU SENEGAL
Sake
Kibati
Munigi
Himbi
Goma
MOROCCO
BANGLADESH
HQ Force
HQ Central Sector
URUGUAY
INDIA L3
BANGLADESH
S. AFRICA
JORDAN
GTAU TANZANIA
BANGLADESH
MP BANGLADESH
UNMO
FPU SENEGAL
IPO
Lake Kivu
SUD-KIVU
Bukavu
0 20 40km
0 20 40mi
Map No. 4412 Rev. 60
Jun 2025